Procès Clément Méric: L'utilisation d'un poing américain pendant la bagarre remise en cause par deux experts

06/09/2018 à 16h34

- Depuis lundi, trois hommes comparaissent devant la cour d'assises de Paris pour la mort de Clément Méric en 2013. Deux des trois accusés risquent 20 ans de réclusion criminelle.
- L'enjeu de l'audition des experts réside non pas tant de savoir de quoi est décédé le jeune antifa – tous s'accordent pour dire que des coups de poing portés au visage ont provoqué un œdème cérébral diffus – mais la nature de ces violences. Un poing américain a-t-il été utilisé ?
- Lors de l'enquête de police, plusieurs témoins signalent avoir aperçu un poing américain ou un objet métallique à la main d'Esteban Morillo.(…) Au troisième jour du procès, la cour a entendu les premiers experts médicaux. L'enjeu dans cette affaire n'est pas tant de savoir de quoi est décédé le jeune antifa – tous s'accordent pour dire que des coups de poing portés au visage ont provoqué un œdème cérébral diffus – mais la nature de ces violences. Combien de fois Clément Méric a-t-il été frappé ? Y a-t-il eu usage d'une arme, en l'occurrence un poing américain ? Mercredi, le directeur d'enquête de la brigade criminelle rappelait à la barre que sur les onze témoins de la rixe, cinq ont aperçu un poing

américain ou un objet métallique à la main d'Esteban Morillo. « Cinq personnes, ce n'est pas anodin », a-t-il assuré. C'est d'ailleurs la thèse des juges d'instruction qui ont retenu la circonstance aggravante de violences avec « arme ».
Le médecin légiste qui a pratiqué l'autopsie au lendemain de la mort du jeune homme s'est pourtant montré très sceptique. « Il n'est pas possible d'affirmer l'utilisation d'un coup de poing américain », a martelé l'expert. A ses yeux, l'arme aurait automatiquement entraîné une fracture du nez ou de la zone temporale. Or, il n'en a relevé aucune, contrairement à d'autres experts qui seront entendus dans les jours à venir. « Un coup de poing américain, c'est un objet métallique qui défonce », lâche-t-il, visiblement agacé d'être sous le feu des questions. Quid de cette plaie de près de deux centimètres sur l'aile du nez ? « Peut-elle avoir été causée à main nue ? », l'interroge l'avocat général. C'est possible, selon lui, « la peau étant fine à cet endroit, elle éclate ».

Une seconde experte est venue conforter son analyse. A partir des photos de l'autopsie et du compte rendu d'analyse, elle n'a pas relevé « d'empreintes géométriques » évocatrices d'un poing américain. En revanche, ces marques peuvent avoir été provoquées par des bagues.

www.20minutes.fr